

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

M22- N° 003781

Optique

127813

Autres

Maladie 5279

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5279

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ANBRY FATHIMA ép. BENDAALA

Date de naissance :

14-5-55

Adresse :

1 Rue AINAGBAL Hy SALAM CASA C11

Tél. :

0662533641 Total des frais engagés : 338 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Taoufik TRIHI  
Médecine Générale  
Derb Widad Rue 11 N°377  
Hay Hassani - Casablanca

Date de consultation :

01-07-2022

Age :

Nom et prénom du malade :

ANBRY FATHIMA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

lumbal

Affection longue durée ou chronique :

ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

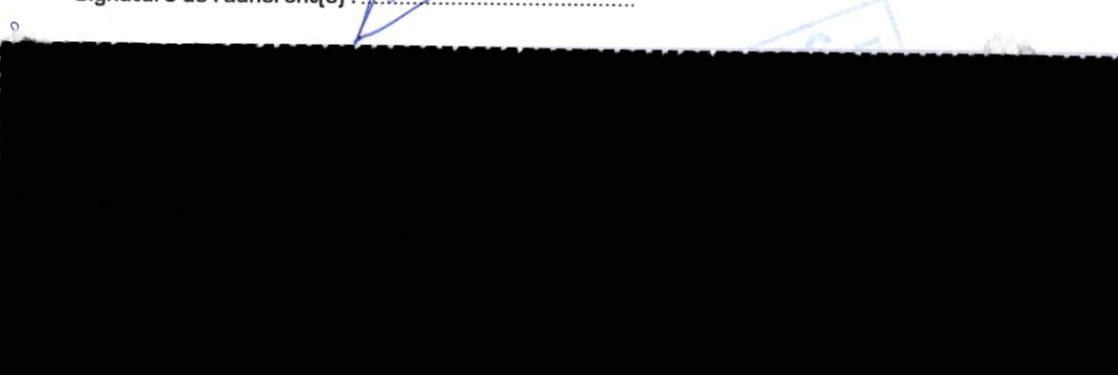
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 11/07/2022

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
30 juill 2022	C 5	156120		Dr. Taoufik M'hamed Médecin Généraliste Santé publique Casablanca 05-07-2022

## EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE DE MAZOLA N° 41 Rue 4 Mazola Hay Hassani - Casablanca Tel 0522 93 38 55	30.07.21	188.00

#### **ANASTOMOS - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coéficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Taoufik TRIHI

Ex. Medecin Chef

Medecine Générale

Brexin®

20 comprimés effervescents

PROMOPHARM S.A.



6 118000 241171

LOT 21009  
PER 06/24  
PPV 100DH40



asablanca le : ..... الدار البيضاء في :



الدكتور توفيق التريحي

طبيب رئيسي سابق

الطب العام

الفحص بالصدى

30 JUIL. 2022

asablanca le :

Dr ANBARY HASSAN

ALGIK 500 mg + 50 mg

20 sachets de Poudre orale

6 118000 070023

DULASTAN® 500 mg / 2 mg

Boîte de 20 comprimés

37,00

DULASTAN® 500 mg / 2 mg

Boîte de 20 comprimés

6 118000 360063

28,80

PPV 28,80

LOT 1

PER

VITANEVRIL® FORT 100 mg

30 comprimés pelliculés

6 118000 180593

25,344,79

Docteur Taoufik  
Médecine Générale  
Casablanca - Tél. : 05 22 93 45 44 / 05 40 04 07 51

شارع أفغانستان، درب الوداد زنة 11، رقم 377، الج3، الدار البيضاء، المغرب

Bd. Afghanistan, Derb el Widad Rue 11 N°377 1er Etage Hay Hassant Casablanca - Tél. : 05 22 93 45 44 / 05 40 04 07 51